

Utiliser les subventions de la FEMA pour les dépenses liées aux catastrophes

Release Date: Mar 21, 2025

Release Number: 038

La FEMA rappelle aux résidents de Caroline du Nord qui ont reçu une aide fédérale en cas de catastrophe pour la tempête tropicale Héléne d'utiliser l'argent aux fins prévues et de conserver les reçus pendant trois ans.

L'aide en cas de catastrophe vise à aider les résidents à payer les produits de première nécessité perdus à cause de la catastrophe. Une lettre expliquant à quoi le paiement doit être utilisé arrive peu de temps après le paiement par chèque ou par virement automatique. Certaines dépenses admissibles peuvent inclure des articles tels que :

- Réparations pour rendre une maison sûre, hygiénique et habitable.
- Aide à la location pour payer temporairement un logement.
- Réparation ou remplacement d'un véhicule essentiel endommagé par la catastrophe.
- Soins médicaux pour une blessure causée par la catastrophe.
- Argent pour aider à payer les frais funéraires ou de réinhumation causés par la catastrophe.
- Remplacement des vêtements, des outils professionnels et du matériel pédagogique.
- Frais de déménagement et d'entreposage liés au sinistre.

Si les demandeurs dépensent le paiement à des fins autres que celles pour lesquelles il est destiné, ils pourraient se voir refuser une future assistance en cas de catastrophe. Dans certains cas, la FEMA peut demander le remboursement de l'argent.

Les bénéficiaires de l'aide sont priés de conserver les reçus de leurs dépenses liées à la catastrophe pendant trois ans afin de prouver que l'argent a bien été utilisé pour couvrir les dépenses liées à la catastrophe. Si vous recevez un règlement d'assurance pour couvrir les mêmes dépenses, vous devez rembourser la FEMA. Des audits sont effectués pour confirmer que les fonds ont été correctement dépensés.

